



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, risques et nature

Montpellier, le

02 SEP. 2021

Affaire suivie par : PG
Téléphone : 04 34 46 62 23
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2021-09-12281

**portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens**

Le préfet de l'Hérault

VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34 ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-I-83119-I-1093 du 19 juillet 2021 de délégation de signature du Préfet de département de l'Hérault au Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM), approuvé par le préfet coordinateur de bassin le 3 décembre 2015 ;

VU l'arrêté n°DDTM34-2015-01-04598 en date du 15 janvier 2015 d'approbation du SAGE du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-06-07356 du 10 juin 2016, portant renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens ;

VU les arrêtés modificatifs n°DDTM34-2016-06-07433 du 28 juin 2016, n°DDTM34-2016-11-07791 du 9 novembre 2016, n°DDTM34-2018-04-09374 du 16 avril 2018 et n°DDTM34-2020 du 25 novembre 2020 portant modification de cette instance ;

VU les désignations de nouveaux représentants par le conseil régional d'Occitanie et le conseil départemental de l'Hérault ;

CONSIDÉRANT que suite à ces modifications, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La composition de la CLE du SAGE Lez est modifiée comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Les représentants de la région ou du département		
Région Occitanie	2	Maria Alice Pelé Zina Bourguet
Conseil départemental de l'Hérault	5	Cyril Meunier Serge Guidez Jacqueline Markovic Patricia Moullin-Traffort Patricia Weber
Les communes de l'Hérault		
Commune de Palavas les Flots	1	Guy Reverbel
Commune de Villeneuve les Maguelone	1	Marielle Grolier
Commune de Vic la Gardiole	1	Magalie Ferrier
Commune de Valflaunès	1	René Jeanjean
Commune de Montpellier	2	Laurent Nison Manu Reynaud
Commune de Prades le Lez	1	Bernard Plez
Commune de Juvignac	1	Alexandre Lopez
Commune de Clapiers	1	Thierry Noel
Commune de Cournonterral	1	Anne Gachon
Commune de Saint Clément de Rivière	1	Olivier Thaler
Commune de les Matelles	1	Christian Amat
Les représentants des établissements publics locaux		
Montpellier Méditerranée Métropole	5	Véronique Negret René Revol Isabelle Touzard Bruno Paternot Nathalie Levy
Communauté des communes du grand Pic Saint Loup	4	Michel Lernout Maurice Regeffe Jean-Claude Armand Pascal Vabre
Communauté de communes vallée de l'Hérault	1	Olivier Servel
Syndicat du bassin du Lez	3	Florence Brau Georges Nidecker Christian Jeanjean

Total	32	
-------	----	--

B/ Collège des usagers

Collège des usagers	
Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas les Flots	1
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1
Fédération des chasseurs de l'Hérault	1
Chambre agriculture de l'Hérault	1
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	1
Union des associations d'irrigation et d'assainissement de Lattes	1
Association Saint Jean de Védas	1
Union fédérale des consommateurs U.F.C. Que Choisir	1
Union locale consommation, logement et cadre de vie (C.L.C.V) de Montpellier et ses environs	1
Société de la protection de la nature (S.P.N.), comité de l'Hérault	1
Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon (CEN L-R)	1
Association « Les écologistes de l'Euzière »	1
Association « Mosson Coulée Verte »	1
Section régionale conchylicole Méditerranée	1
Total	14

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Collège des services de l'Etat	
M. le préfet de l'Hérault ou son représentant le chef de MISEN 34	1
M. le préfet coordonnateur de bassin représenté par le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant	1
M. le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant	1
M. le délégué régional de l'agence de l'eau ou son représentant	1
M. le directeur régional de l'office française de la biodiversité ou son représentant	1
M. le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant	1
Total	6

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral DDTM34-2020 du 25 novembre 2020 portant modification de composition de la CLE du SAGE Lez est abrogé.

ARTICLE 3 : Affichage et publicité

Le présent arrêté est affiché dans les communes du périmètre du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens.

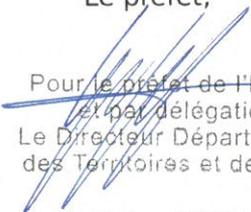
Il est publié :

- sur le site Internet de la préfecture,
- au recueil des actes administratifs,
- par l'établissement public territorial de bassin SYBLE, sur le site internet gesteau :
<http://www.gesteau.eafrance.fr>

ARTICLE 4 : Exécution.

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, les membres de la commission locale de l'eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,


Pour le préfet de l'Hérault
et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Matthieu GREGORY